

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **Règlement numéro 18-136-3 modifiant le règlement numéro 18-136 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague**

Résumé : Ce règlement vise à établir les modalités du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques. Plus précisément, il vient modifier certaines modalités et prolonger la durée du programme.

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 18-136-3 modifiant le règlement numéro 18-136 décrétant un programme de mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement à l'hôtel de ville situé au 4<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 2<sup>e</sup> jour d'octobre 2025.



Dany Michaud  
Directrice générale et greffière-trésorière